

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 15 novembre 2022 à 14h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 8 novembre 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Muriel CLÉRY	
M. Simon UZENAT	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	
M. Pascal BARRET	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Etaient également présents :

Mme Monique **CASSE** (Directrice)
Mme Angélique **LEJART** (Responsable administrative et financière)
M. Ronan **PASCO** (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Juliette **HERRY** (chargée de mission)

Réponse à appel à projet EEE opération « coup de poing » du ministère de transition écologique et de cohésion des territoires

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoire (MTECT) a publié à l'été 2022, un appel à projet intitulé « opération de gestion de population d'espèces exotiques envahissantes (opération coup de poing) » s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité et du plan national d'action sur les voies d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes. Cet appel à projet prévoit le financement d'opérations visant à freiner la propagation, réduire l'impact ou l'éradication totale d'espèces exotiques envahissantes animales ou végétales.

Lors du Bureau syndical du 26 juillet 2022, les critères de sélection ainsi que les modalités administratives et financières de cet appel à projet ont été présentés. Pour mémoire, le taux de financement des opérations éligibles est de 50 % ; ces dernières pouvant être programmées sur une ou plusieurs années, mais dans une limite de durée de 3 ans. Par ailleurs, l'appel à projet 2022 est articulé autour d'un processus de sélection en deux phases ; une première dite « au fil de l'eau » puis une seconde dite « instruction classique » ; les projets déposés en première phase étant susceptible d'être retenus de facto. Il a été proposé au Bureau que le Parc se porte candidat à cet appel à projet du Ministère de la transition écologique et engage des sollicitations auprès de différents partenaires, pour, d'une part, mener à bien la continuité de la mission de coordination et d'accompagnement auprès des communes et des collectifs bénévoles dans la lutte contre le baccharis, et d'autre part, procéder à un élargissement thématique à certaines espèces végétales aquatiques envahissantes particulièrement préoccupantes (2 espèces de jussies exotiques et Myriophylle du Brésil).

Le Parc a ainsi élaboré un dossier pour candidature sous la forme d'une proposition d'intervention pluriannuelle (2022-2025). La tranche faisant l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet 2022 concerne uniquement des opérations de lutte contre le baccharis : coordination des chantiers d'arrachage bénévoles et mise en œuvre de prestation de traction équine ou de gyrobroyage, pour la période de novembre 2022 à mars 2023.

Les opérations ultérieures, portant conjointement sur le baccharis et les espèces exotiques envahissantes aquatiques, seront conditionnées par la publication par le Ministère de la transition écologiques, de nouveaux appels à projet pour les années 2023 et 2024. Les plans de financement relatifs à ces interventions seront, le cas échéant, consolidés.

Le contenu de ce dossier de candidature a fait l'objet d'une présentation en commission biodiversité en date du 15 septembre 2022.

Le Parc a sollicité, par courrier, les 24 communes littorales de son territoire concernées par la présence du baccharis, pour recueillir leur intérêt à prendre part au projet. En parallèle des discussions ont été engagées avec différents partenaires institutionnels concernant l'ensembles des opérations projetées (GMVA, Agence de l'eau Loire-Bretagne, ARS, DREAL Bretagne...). Par ailleurs, la candidature du Parc a été construite en articulation avec les démarches portées localement par le Collectif anti-baccharis et le syndicat mixte Eau & Vilaine (pour la commune d'Ambon).

A l'issue de ces échanges, le co-financement pouvant être présenté à l'appel à projet 2022, détaillé ci-après, est constitué de la manière suivante :

- Valorisation du temps des agents communaux pour l'appui à des opérations d'arrachage manuel
- Valorisation d'opérations de gestion en prestation portées par les communes
- Contributions complémentaires de deux communes en soutien à la mission de coordination
- Fonds FEADER complémentaires, en contrepartie d'un autofinancement du Parc, dans le cadre de l'animation Natura 2000 pour l'année 2022 (DDTM du Morbihan - Région Bretagne)

La subvention en contrepartie du MTECT financera : la mission de coordination sur la période janvier à mars 2023, les frais de structures, l'achat de petits matériels et le déploiement complémentaire d'opérations de gestion en prestation (traction équine ou de gyrobroyage).

Plan de financement :

FEADER animation Natura 2000 année 2022 (novembre à décembre)	6 000,00 €
Valorisation temps agents - communes	9 500,00 €
Valorisation opérations de gestion en prestation - communes	15 000,00 €
Contribution complémentaire pour la coordination - communes	2 000,00 €
TOTAL co-financement	32 250,00 €
Subvention MTECT appel à projet 2022 "opérations coup de poing"	32 500,00 €
TOTAL Projet	64 500,00 €

En conclusion, APRES AVOIR DELIBERE, les membres du Bureau Syndical :

- Approuve le dépôt par le Parc d'une candidature à cet appel à projet du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour l'année 2022, **en phase 1 d'instruction**.
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président du Parc à effectuer la demande de subvention auprès de la DREAL Bretagne.

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT